

du 06/04/2010

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 6 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Création d'un parc à bestiaux communal

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un parc à bestiaux communal qui sera mis à la disposition des éleveurs de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe pour la création d'un parc à bestiaux communal.
- Demande à Monsieur le Maire de faire établir des devis afin de pouvoir se prononcer sur le montant d'un tel projet lors d'un prochain conseil.
- .

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2010

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
06/04/2010
Le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 06/04/2010
et publication ou
notification
le 06/04/2010